

**RELATIONS FINANCIÈRES****APERÇU**

Les Premières Nations recherchent depuis longtemps une relation financière avec le gouvernement du Canada qui respecte le statut des Premières Nations en tant que citoyens dotés de gouvernements, de droits inhérents et d'une compétence.

En réponse à notre appel à l'action dans ce dossier, le premier ministre Justin Trudeau s'est adressé aux Chefs en assemblée en 2015 : « Il est temps d'établir une nouvelle relation financière avec les Premières Nations qui assure à vos collectivités un financement suffisant, prévisible et durable. C'est une promesse que nous avons faite et que nous tiendrons. »

En réponse au plaidoyer budgétaire de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les trois derniers budgets fédéraux ont investi 16,6 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans dans les programmes et services destinés aux Premières Nations. Néanmoins, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer un financement suffisant et combler les écarts

socio-économiques entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

En juillet 2016, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, le Chef national et Carolyn Bennett, ancienne ministre des Affaires autochtones et du Nord, ont signé un protocole d'entente ayant pour but l'élaboration d'options aux fins d'examen par les Chefs-en-assemblée et le Canada.

Le Comité des Chefs sur les relations financières a supervisé et orienté les travaux entrepris et les groupes de travail techniques conjoints ont mené des recherches sur les options et les recommandations.

Le gouvernement du Canada et l'APN ont présenté des exposés conjoints dans le cadre de séances régionales de mobilisation à l'échelle du pays et ont entendu des centaines de participants. Ces discussions sont analysées dans le rapport conjoint sur les relations financières qui a été présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN, à Ottawa, en décembre 2017.

COMPTE RENDU

Le Comité des Chefs sur les relations financières s'est réuni le 30 avril 2018 pour examiner les récents développements concernant l'abrogation de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, la mise sur pied d'un comité consultatif sur les relations financières et la mise en œuvre de subventions sur dix ans en 2019-2020.

Les 16 et 17 mai 2018, une lettre et des renseignements contextuels ont été envoyés à toutes les Premières Nations de telle sorte que celles qui souhaitent demander de participer au nouveau programme de subventions de 10 ans à partir d'avril 2019 puissent le faire. Celles qui ne souhaitent pas y participer ou ne sont pas prêtes à le faire auront encore l'occasion de le demander dans les années à venir.

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

PROCHAINES ÉTAPES

Lors de l'AEC 2017, les Chefs en assemblée ont reçu un rapport contenant des recommandations. Dans la résolution n° 66/2017 adoptée à l'unanimité, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, les Chefs en assemblée accusent réception du rapport conjoint et appellent à la mise en œuvre des recommandations ci-dessous :

1. Établir un comité consultatif permanent d'ici le 1^{er} avril 2019 pour formuler :
 - a) Des recommandations sur un nouveau cadre stratégique financier permettant de vérifier que le financement est suffisant et de cerner les secteurs de financement prioritaires.
 - b) Des recommandations en vue d'accroître les possibilités de génération de revenus pour les Premières Nations, définies en collaboration avec les provinces et les territoires.
 - c) Des recommandations en vue de l'achèvement des nouvelles politiques et approches relatives aux modes de financement pour renforcer l'engagement à l'égard d'un financement souple et prévisible, appuyer la réduction des exigences en matière de production de rapports ainsi que le passage d'un système de reddition de comptes fondé sur les programmes à un système s'appuyant sur les résultats, et remplacer les cotes de l'évaluation générale des Premières Nations par des outils d'accréditation administrés par les Premières Nations.
 - d) des recommandations en vue de l'achèvement d'un cadre de responsabilité mutuelle, y compris un cadre national fondé sur les résultats inspiré des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

2. Prendre des mesures immédiates afin de créer des subventions de dix ans pour les Premières Nations admissibles de manière à tirer pleinement parti de la latitude offerte par la Politique sur les paiements de transfert, cela d'ici le 1^{er} avril 2019 (objectif : 100 Premières Nations). Un plan sera élaboré afin de préparer et d'inclure d'autres Premières Nations au fil du temps, selon une approche établie conjointement par les représentants du gouvernement du Canada et de l'APN et les institutions financières des Premières Nations.
3. Prendre des mesures immédiates pour abroger la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* en 2018 et la remplacer par un cadre de reddition de comptes mutuels appuyé par les institutions et les fonctions d'audit et statistiques administrées par les Premières Nations.
4. Remplacer la Politique de prévention et gestion des manquements par une nouvelle approche proactive s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du projet pilote du Conseil de gestion financière des Premières Nations afin que les Premières Nations n'aient plus à faire l'objet d'une gestion par séquestre-administrateur et, que le gouvernement du Canada rémunère directement les séquestres-administrateurs.

L'APN continue de travailler à la mise en œuvre de chacune de ces recommandations comme le lui ont demandé les Chefs en assemblée.

L'APN continue aussi ses activités de défense d'intérêts axées sur le budget annuel dans le but d'obtenir des investissements prioritaires en plus des 16,6 milliards de dollars, étalés sur sept ans, qui ont été annoncés dans les trois budgets fédéraux précédents.